

TARIFS

Tarifs des journaux et écrits périodiques



Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2005

CHAMPS D'APPLICATIONS ET MODALITÉS

A) CHAMPS D'APPLICATION

Les tarifs ci-dessous sont applicables aux journaux et écrits périodiques dans les relations du régime intérieur et assimilé :

>> en France métropolitaine, Andorre, Monaco et dans les départements d'outre-mer, dans les relations réciproques entre la France métropolitaine, Andorre, Monaco, les départements d'outre-mer, Mayotte et Saint Pierre et Miquelon,

>> au départ de l'ensemble des zones précitées à destination de la poste aux armées, de la Nouvelle Calédonie, de la Polynésie française, des îles Wallis et Futuna et des Terres australes et antarctiques françaises.

Dans les relations réciproques entre la France métropolitaine, les départements d'outre-mer, Mayotte et Saint Pierre et Miquelon et au départ de ces zones à destination de la poste aux armées, des compléments de tarifs pour le transport aérien sont applicables lorsque l'expéditeur demande un service prioritaire ou économique.

Seules les publications ayant obtenu un agrément de la CPPAP - Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse - sont concernées par les tarifs de presse présentés dans cette brochure.⁽¹⁾

B) MODALITÉS DE CALCUL DES TARIFS

Les tarifs applicables aux journaux et écrits périodiques sont fixés en fonction du poids, du niveau de service (Presse urgente, Presse et Presse à tarif économique) et du niveau de préparation des envois (Présentation "A trier Toute France", Département, Code Postal ou Liasse Directe Facteur)⁽²⁾.

Le montant de l'expédition peut varier en fonction d'options éventuelles, souscrites dans le cadre du Contrat Presse⁽³⁾ signé entre les éditeurs et La Poste. Ces options sont décrites dans le plan contractuel de dépôt annexé au contrat.

Le montant par niveau de préparation est déterminé selon la méthode suivante :

>> Cas 1 : expédition sans option

$\text{Nombre_d'objets} * (\text{Prix_à_l'objet} + \text{Poids_unitaire} * \text{Prix_au_poids})$

>> Cas 2 : expédition avec option

$[\text{Nombre_d'objets} * (\text{Prix_à_l'objet} + \text{Poids_unitaire} * \text{Prix_au_poids})] * \text{Coefficient_de_remise}$

(1) Les tarifs présentés ne concernent pas la presse administrative

(2) Cf brochure "Le Routage"

(3) Le Contrat Presse est disponible sur le site Internet de La Poste : www.presse-poste.com

CAS PARTICULIERS

C) CAS PARTICULIERS

Publications ciblées

- >> Les publications de périodicité au maximum bimensuelle, présentant un caractère d'information politique et générale et inscrites sur les registres de la CPPAP dans la catégorie des titres "ciblés" bénéficient d'une aide spécifique de l'Etat par exemplaire distribué.
- >> Cette aide calculée par La Poste est déduite mensuellement de la facture transmise aux éditeurs.
- >> La remise à l'exemplaire est désormais forfaitaire (vs proportionnelle auparavant).

Envois semi-routés

- >> Le tarif "semi-routé" disparaît.
- >> Les publications entrant en 2004 dans le cadre de ce tarif sont désormais facturées en fonction des possibilités de présentation de l'éditeur.

Tarif contact

- >> Le tarif contact, accessible aux éditeurs de presse quotidienne déposant directement en bureau distributeur, sous certaines conditions de présentation (Liasse directe facteur), disparaît.
- >> Les éditeurs qui bénéficiaient jusque là de ce tarif, disposent désormais de l'option "Transport en Bureau Distributeur" dont la valorisation intervient en diminution du tarif correspondant au niveau de préparation réalisé (facteur ou code postal).

Tarif "envois multiples"

- >> Ce tarif s'applique, lorsque pour un titre donné, plusieurs exemplaires d'un même numéro de parution conditionnés sous un même emballage, sont expédiés à l'adresse d'un même destinataire. L'objet doit obligatoirement porter la mention "Envois Multiples : n exemplaires". Dans le cas où ces informations sont mentionnées sur l'étiquette adresse, il est conseillé d'apposer sur l'emballage la mention "envoi pour un même destinataire".
- >> Le tarif comporte un prix au paquet et un prix au poids du paquet. Son montant est déterminé de la façon suivante : $\text{Nombre_de_paquets} * (\text{Prix_au_paquet} + \text{Poids_unitaire_moyen} * \text{Prix_au_poids})$.

Nota : les tarifs figurant dans la grille en annexe sont des tarifs PAR PAQUET.

Tarif mécanisable

- >> L'automatisation du traitement des flux d'envois de presse fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité. La grille tarifaire prévoit en conséquence des tarifs pour les envois mécanisables (M).
- >> Toutefois, au 1^{er} janvier seuls les tarifs non mécanisables (NM) sont applicables.

CAS PARTICULIERS ET ANNEXES

Acheminement par voie aérienne

>> Un complément de tarif est appliqué au tarif de base (partie B)

Complément de tarif	Prioritaire	Economique
Pour les journaux déposés en France métropolitaine pour les destinations suivantes	Par tranche de 10 g	Par tranche de 10 g
DOM (Guadeloupe, Guyane française, Martinique, St Pierre et Miquelon, Mayotte)	0,0467€/10 g	0,0152€/10 g non admis pour St Pierre et Miquelon
TOM (Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, Terres Australes et Antarctiques françaises)	0,1087€/10 g	0,0467€/10 g

ANNEXES : GRILLES TARIFAIRES, DÉTAIL DES ABRÉVIATIONS

TF NM	Toute France non mécanisable
TF méca	Toute France mécanisable
Dpt NM	Département non mécanisable
Dpt méca	Département mécanisable
Urgent CP	Urgent code postal
Urgent LF	Urgent liasse facteur
Livraison en CTC	Livraison en Centre de Traitement du Courrier
Livraison en Cdis	Livraison en Centre de Distribution du Courrier

EXEMPLES

EXEMPLES

1°) Publication urgente sans option

- >> 5000 exemplaires en Toute France à trier
- >> 100 grammes
- >> $5000 * [(0,1 \text{ kg} * 1,1661\text{€}) + 0,2547\text{€}] = 1\,856,55\text{€}$

2°) Publication urgente sans option

- >> 10 000 exemplaires de 120 grammes
 - dont : - 1 000 exemplaires en Liasses directes facteur
 - 5 000 exemplaires en Liasses code postal
 - 3 800 exemplaires en Département
 - 200 exemplaires en Toute France à trier
- >> Liasses facteurs : $1\,000 \times [(0,12 \times 0,7349) + 0,1605] = 248,6880$
- >> Liasses CP : $5\,000 \times [(0,12 \times 0,7735) + 0,1690] = 1309,1000$
- >> Département : $3\,800 \times [(0,12 \times 0,9189) + 0,2008] = 1182,0584$
- >> Toute France : $200 \times [(0,12 \times 1,1661) + 0,2547] = 78,9264$
- >> **Total = 2818,77€**

3°) Publication non urgente avec option de "dépôt en jour creux" pour 100% du dépôt

- >> 10 000 exemplaires de 90 grammes
 - dont : - 1 000 exemplaires en Liasses directes facteur
 - 5 000 exemplaires en Liasses code postal
 - 3 800 exemplaires en Département
 - 200 exemplaires en Toute France à trier
- >> Liasses facteurs : $1\,000 \times [(0,09 \times 0,6130) + 0,1342] = 189,3700$
- >> Liasses CP : $5\,000 \times [(0,09 \times 0,6452) + 0,1413] = 996,8400$
- >> Département : $3\,800 \times [(0,09 \times 0,7665) + 0,1679] = 900,1630$
- >> Toute France : $200 \times [(0,09 \times 0,9727) + 0,2130] = 60,1086$
- >> **Total avant option = 2146,4816€**
- Montant net à payer pour ce dépôt = $2146,4816 * 99,5\%$
= **2135,7492⁽¹⁾**
- Remise liée à l'option = $2146,4816 * 0,5\%$
= **10,7324**

(1) Arrondi selon les règles d'arrondi de l'euro



LA POSTE - DIRECTION DU COURRIER

**Direction des Activités Presse
CP V 510
44 BOULEVARD DE VAUGIRARD
75757 PARIS CEDEX 15**